

## Assemblée générale annuelle 6 décembre 2025

### Rapport du président Daniel Baril

L'année qui s'achève a été riche en projets de lois touchant de près ou de loin la laïcité. Mis à part le projet de loi 9 sur le renforcement de la laïcité présenté il y a deux semaines, quatre autres projets de loi et deux rapports de comités nous ont amenés à produire autant de mémoires et à comparaître devant quatre commissions parlementaires en trois mois.

En janvier dernier, le projet de loi 84 sur *L'intégration à la nation québécoise*, fait de la laïcité l'un des fondements de cette intégration et engage à prendre « des mesures pour promouvoir, défendre et faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la laïcité de l'État ». Notre mémoire défendu en commission parlementaire a proposé divers amendements visant essentiellement à faire de la laïcité un « vecteur d'intégration sociale » au même titre que la langue française.

Moins de un mois plus tard, nous étions devant une autre commission parlementaire pour le projet de loi 94 visant à *renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation*. Ce PL faisait suite au rapport d'enquête visant 11 écoles dont l'école Bedford où des manquements graves à diverses lois ont été observés. Il visait à renforcer l'application de la loi 21 dans le système scolaire mais sans toutefois l'amender. Nos recommandations, dont voici les principales, se sont donc inscrites à l'intérieur de cette limite :

Étendre à toute activité extrascolaire les nouvelles dispositions de la Loi visant le respect de la laïcité à l'école;

Interdire formellement les demandes d'accommodements religieux à l'école publique et Interdire les tenues religieuses vestimentaires pour les élèves;

Retirer la clause actuelle de droit acquis aux personnels déjà en place;

Mettre fin au financement public des écoles privées et de façon prioritaire des écoles privées religieuses

Deux semaines plus tard, le MLQ comparaissait devant la commission parlementaire sur le PL *favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs* présenté par la Ministre de la Famille Suzanne Roy. Notre mémoire réclamait que les CPE soient des établissements laïques, qu'ils ne fassent aucune sélection basée sur la religion, que le port de signes religieux soit interdit pour les personnels des CPE publics et privés

En mai nous avons déposé, au *Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses* (comité Pelchat Rousseau) un mémoire portant sur l'ensemble des éléments de la laïcité mis de côté ou ignorés par la loi 21. Ce comité, a été mis sur pied pour « examiner l'état du respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et les influences religieuses au sein des institutions publiques québécoises ».

Notre mémoire très exhaustif formulait 25 recommandations dont :

Obligation pour les député-es de siéger à visage découvert et interdiction de porter tout signe religieux;

Étendre l'interdiction des signes religieux à l'ensemble des employés de la fonction publique, à tous les personnels des écoles publiques et des écoles privées financées par les fonds publics, aux éducateurs et éducatrices de garderies et de CPE, ainsi qu'aux personnels des cégeps et des universités;

Interdire pour les élèves des écoles primaires et secondaires publiques, des écoles privées subventionnées ainsi que des cégeps le port de tenues religieuses;

Mettre fin au financement public des écoles privées religieuses;

Créer un Observatoire de la laïcité;

Accorder à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ou à un commissariat créé à cette fin le mandat de recevoir les plaintes relatives à la violation de la *Loi sur la laïcité*;

Instaurer un cours obligatoire sur la laïcité dans les programmes universitaires de formation en enseignement;

Instaurer une Journée nationale de la laïcité;

Abolir toute exemption fiscale et de taxe accordée aux religions ou associations religieuses n'offrant aucune activité de bienfaisance (soulagement de la pauvreté, service de santé).

Le rapport du comité Pelchat-Rousseau, qui cite notre mémoire une douzaine de fois et le jugement de Saguenay autant de fois, formule 50 recommandations incluant plusieurs des nôtres. Notre seule réserve a porté sur le maintien du droit acquis sans disposition d'extinction. Suite à ce rapport, le ministre Jean-François Roberge a déposé il y a deux semaines le PL 9 sur le renforcement de la laïcité qui reprend les principales recommandations du comité.

Par ailleurs, le *Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne*, mis sur pied en juin 2024 et coprésidé à nouveau par Me Guillaume Rousseau et Me Sébastien Proulx, ex ministre de l'Éducation, a remis son rapport en novembre 2024 avec, comme recommandation principale, de doter le Québec d'une loi constitutionnelle (évidemment subordonnée à la constitution canadienne). C'est suite à ce rapport que le ministre Simon Jolin-Barrette a déposé, en octobre dernier, son PL n°1 *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*. Plusieurs dispositions de ce PL affirment et renforcent le caractère laïque de l'État québécois.

Nous n'avons pas voulu entrer dans le débat à savoir s'il s'agit d'une véritable constitution reposant sur une consultation populaire appropriée. Comme il s'agit d'un projet de loi donnant à la laïcité un caractère prépondérant dans nos lois, il nous est apparu pertinent de l'appuyer. Notre mémoire, que nous défendrons en commission parlementaire en février prochain, ne contient que trois recommandations :

Définir la laïcité de façon plus explicite afin d'en faire un principe structurant de l'État et de lui donner une portée justiciable pouvant être invoquée devant les tribunaux au même titre que la démocratie.

Instaurer une citoyenneté québécoise engageant à être fidèle aux valeurs communes du Québec et notamment à la laïcité de l'État.

Amender un article du projet de *Loi sur le Conseil constitutionnel* afin de préserver le droit des citoyens de se porter à la défense de lois devant les tribunaux.

Nous avons également déposé en octobre notre mémoire d'intervention devant la Cour suprême dans le dossier de contestation de la Loi sur la laïcité, un dossier épineux et complexe piloté par Me Luc Alarie.

## **Financement**

Le MLQ a finalement été reconnu éligible au programme de financement du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), volet Promotion des droits. L'éligibilité ne signifie pas pour autant que le financement est assuré et nous attendons toujours la décision pour l'année 2026.

## **Réseautage**

Nous assurons une présence constante au sein du Rassemblement pour la laïcité (RPL) par la participation de Lucie Jobin au CA. Quatre membres du CA du MLQ ont assisté à l'assemblée générale du RPL le 18 mars.

Présence également au colloque de la Coalition pour l'abolition de la monarchie le 1er mars avec Lucie Jobin et Éric Ouellet comme représentants.

Nous avons organisé une rencontre le 21 octobre pour les administrateurs et bénévoles militants du MLQ, de l'Association humaniste du Québec (AHQ), du RPL et de Pour les droits des femmes du Québec (PDFQ) avec Florence Bergeaud-Blackler et Fadila Maroufi sur l'entrisme islamique et la mouvance des Frères musulmans.

J'ai présenté une allocution devant les administrateurs et membres de l'Écomusée du patrimoine funéraire et commémoratif lors du dévoilement d'une plaque, par l'Écomusée, rappelant la mémoire de Louis-Antoine Dessaules au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Les gens présents ont également été invités à visiter le monument aux Patriotes et le tombeau de Joseph Guibord où le MLQ a installé la plaque du prix Condorcet 1997 décerné à l'institut canadien à titre posthume.

Le MLQ a par ailleurs été accepté comme membre de la Table de concertation des organismes de défense des droits, relevant de la Commission des droits de la personne. Lise Boivin a pu participer à une première rencontre le 11 juin.

Plusieurs représentants du MLQ ont répondu à l'invitation du ministre responsable de la Laïcité et ont assisté à la remise du Prix de la laïcité Guy-Rocher décerné en mai dernier à Nadia El-Mabrouk, présidente du Rassemblement pour la laïcité.

## Cafés laïques

Cinq Cafés laïques ont été tenus cette année à la librairie Le mot de tasse à Québec, avec comme invitées à prendre la parole, Marie-Claude Girard, Sophie Durocher, Mandan Javan et Nabila Ben Youssef. Un cinquième café laïque a été organisé pour le lancement du volume tiré des conférences présentées au colloque « Éducation à la laïcité » tenu à Québec en avril 2024. Un lancement de ce même volume aussi été tenu à Montréal à la librairie Le port de tête, le 27 février.

Lors du Café laïque où prenait la parole Nabila Ben Youssef, des militants laïques irano-qubécois de l'ex Centre socioculturel Simorgh des Iraniens de Québec ont remis au MLQ une œuvre de l'artiste Wartin Pantois intitulée *Cocktail iranien « Femme, Vie, Liberté »* en reconnaissance de notre travail pour la défense de la laïcité. Imitant un cocktail Molotov, la mèche est faite de cheveux de femmes iraniennes et de femmes québécoises solidaires insérés dans une bouteille recouverte de feuilles d'or. L'œuvre se veut un soutien au mouvement révolutionnaire du peuple iranien suite au meurtre de Mahsa Amini, 22 ans, battue à mort par la police iranienne parce qu'une mèche de cheveux dépassait de son foulard.

La tenue de ces cafés laïques est rendue possible grâce à un comité de bénévoles réunis par Myriam Morissette, soit Suzanne Walak, Carole Dionne, Céline Côté, Guy Perkins, Meriem Éziat que je tiens à remercier, de même que Jacques Roberge, animateur des rencontres, et à la librairie Chantal Savoye qui nous ouvre gracieusement ses portes.

## Prières de rue et crucifix

Il a également fallu nous pencher sur la question des prières de rue à Montréal. Suite aux propos du premier ministre François Legault qui disait vouloir les interdire, nous avons rappelé, dans un texte publié dans *Le Devoir* du 16 décembre 2024, que la laïcité concerne les institutions publiques et non les endroits publics telle la rue et que si les prières de rue devaient être interdites, il faudrait que ce soit au nom de la sécurité publique et du libre accès aux lieux publics et non en celui de la laïcité.

Nous sommes également intervenus auprès de la mairesse de Montréal pour lui demander de réglementer, voire d'interdire, l'usage de la rue pour des pratiques régulières de prière notamment lorsqu'il s'agit de provocations effectuées devant la basilique Notre-Dame. Notre lettre a été cosignée par l'AHQ, le RPL, PDFQ et les Libres penseurs athées.

L'interdiction de ces prières de rue fait partie du PL 9 sur le renforcement de la laïcité mais est étonnamment inscrite dans une loi qui s'intitulera Loi favorisant la neutralité religieuse notamment dans l'espace public. Il faudra analyser ce point dans notre mémoire à venir afin de clarifier le lien avec la neutralité religieuse.

Autre intervention après du maire de Québec cette fois, pour réclamer le retrait du crucifix de la salle des assemblées publiques municipales, suite à une plainte présentée par un citoyen. Notre intervention a été rapportée par *Le Soleil* du 7 janvier. Le crucifix sera finalement retiré dans les prochains jours conformément à une recommandation en ce sens faite par un comité chargé d'analyser la question.

## **Prix Condorcet-Dessaulles**

Nous avons décerné le prix Condorcet-Dessaulles 2024 à madame Fatima Aboubakr pour ses interventions courageuses et très pertinentes et très remarquées en faveur de la laïcité dans les CPE et garderies. Elle a bien voulu nous rejoindre sur le CA.

## **Décès**

Avant de remercier l'équipe sortante, je ne peux passer sous silence la perte de membres illustres et de pionniers de la laïcité au Québec qui nous ont malheureusement quittés cette année.

D'abord Henri Laberge, conseiller du MLQ de 1995 à 2010 et président de 2002 à 2008. Henri Laberge aura contribué au développement du concept de la laïcité républicaine telle que nous la défendons aujourd'hui. Nous lui avons décerné le Condorcet-Dessaulles en 2017.

Micheline Trudel, présidente de l'AQADER puis présidente du MLQ (1986-1987) et première titulaire du prix Condorcet (1993). Elle fut l'une des pionnières de l'implantation du cours de formation morale au primaire et organisatrice d'activités communautaires pour les élèves exemptés de l'enseignement religieux dans l'ancien système scolaire confessionnel.

Notre ami et mentor Guy Rocher, prix Condorcet-Dessaulles 2009, avec qui j'ai rédigé la *Déclaration pour un Québec pluraliste et laïque*. À l'aube de ses 100 ans, il avait généreusement accepté d'être le président d'honneur du colloque « Éducation à la laïcité » tenu à Québec en avril 2024 où il a présenté le mot d'ouverture et salué le travail du MLQ.

Finalement Yvan Lamonde, administrateur du MLQ de 2021 à 2023 et récipiendaire du prix Condorcet-Dessaulles 2013, qui nous quittait l'été dernier. Parmi ses nombreux ouvrages, on lui doit notamment *L'heure de vérité; la laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*. Il était aussi l'organisateur du colloque du MLQ de 2022 sur « La Loi sur la laïcité de l'État; approfondissements et suites ».

Pour chacun de ceux-là, le MLQ a offert à leur famille et à leurs proches ses plus sincères condoléances et remerciements pour le travail accompli.

## **Merci aux membres du CA**

Toutes ces activités ont pu être possibles grâce au travail bénévole de vos administrateurs : Fatima Aboubakr, Marilou Alarie, Joseph Aussedat, Lise Boivin, Micheline Boucher Granger, Philippe Dujardin, Lucie Jobin, Myriam Morissette, Éric Ouellet, Gilbert Paquette, Philippe Rousseau et Wilbray Thiffault, que je tiens à remercier très sincèrement, ainsi que nos bénévoles Andrée Jobin, Hélène Chapleau, Michel Virard et Pierre Cloutier.

Un merci plus particulier à Joseph Aussedat qui, malheureusement pour nous, nous quitte cette année après plusieurs décennies de loyaux et bons services au cours desquelles il a tenu la barre au bulletin *Cité laïque* puis comme webmestre du MLQ jusqu'à aujourd'hui encore. Joseph était avec nous depuis les tous débuts du MLQ et ce sera une perte pour nous mais une retraite bien méritée pour lui. Merci beaucoup Joseph pour tout ce que tu as fait pour soutenir le MLQ et défendre la laïcité au Québec.